



cessation SARL cause maladie suite...

Par **le clos du stade**, le **09/06/2010** à **15:17**

Merci pour votre premiere réponse

Si cessation SARL,faut-il restituer la tva récupérée sur les investissements?Si oui, comment s'applique le montant?

Pour ce qui est de la SCI, pourquoi faudrait-il la dissoudre?Elle ne percevra plus de loyer de la SARL,mon compagnon et moi même sommes les actionnaires,nous continuerons à régler le crédit en nom propre.